PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **trentième jour du mois mai deux mille seize** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire. André Jetté

M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N°: 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N°: 2

2016-05-R124 ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
- 3. Acceptation de la soumission visant l'achat d'un tracteur compact 4x4 et autorisation de signature.
- 4. Avis de motion règlement 81-F concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations.
- 5. Période de questions.
- 6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N°: 3

2016-05-R125 <u>ACCEPTATION DE LA SOUMISSION VISANT L'ACHAT D'UN TRACTEUR COMPACT 4X4 ET AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès de quatre concessionnaires pour la fourniture d'un tracteur compact 4X4.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des soumissions à l'intérieur du délai demandé et que le résultat est le suivant :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	FOURNITURE D'UN TRACTEUR COMPACT 4X4	
	PRIX (taxes incluses)	
Les Équipements Yvon Rivard	75 255.74 \$	
Centre Kubota des Lautentides	68 870.03 \$	
JRené Lafond inc.	84 560.66 \$	
JLD Lague John Deere	91 988.05 \$	

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit Centre Kubota des Laurentides pour la somme de 68 870.03 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un tracteur compact 4X4.

QUE le paiement et le financement de cet équipement soit comme suit :

Payable à même le fonds de roulement, lequel fonds sera remboursé en versements égaux sur une période de 15 ans.

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétairetrésorier à procéder au paiement et aux écritures et transferts nécessaires pour cet achat d'équipement.

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Centre Kubota des Laurentides Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics

POINT No: 4

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Roland Weightman à l'effet qu'un règlement portant le numéro 81-F et intitulé « Règlement concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N°: 5

1er PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 03 pour se terminer à 19 h 04.

Il y a une personne dans la salle.

POINT N°: 6

2016-05-R126 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 05 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :		
Benoît Grimard,	André Jetté,	
Directeur général et secrétaire-trésorier	Maire	